CESER ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

Orientations budgétaires 2017 du Conseil régional Grand Est

Avis adoptés en séance plénière du 13 octobre 2016

Le mot du Président

Depuis la mise en œuvre de la réforme territoriale, nous faisons face à un défi d'ampleur, celui de participer à la construction de la région Grand Est, à son développement, au bien-être de sa population. Construire un si vaste territoire, aussi hétérogène, n'est pas chose aisée. La résolution des problèmes est d'autant plus compliquée que les moyens n'ont pas réellement suivi jusqu'à ce jour. Et la réalité actuelle des finances régionales n'est effectivement pas le meilleur atout pour réussir.

Le développement de la région ne pourra pas atteindre le niveau souhaitable si des recettes nouvelles, complémentaires, ne viennent pas abonder les marges de manœuvre actuelles de la Région.

Les Orientations Budgétaires 2017 proposées par le Président du Conseil régional montrent que, hors compétences nouvelles, les investissements seraient tout juste maintenus, alors que la section de fonctionnement baisserait légèrement.

Les membres du CESER ont cherché à saisir la colonne vertébrale et stratégique que l'exécutif entend construire et poursuivre avec le budget à venir.

En fait, les incertitudes quant aux recettes des Régions rendent difficile la projection et la construction du budget 2017. Et on peut s'inquiéter de la stabilisation actuelle des crédits consacrés au développement économique, alors que les départements ne devraient plus intervenir dans ce domaine, ce qui n'est pas sans poser des questions dans nombre d'entreprises. Ceci est d'autant plus vrai que la reprise économique constatée hier, même faible, va devoir être confirmée puisqu'elle a maintenant plutôt tendance à stagner malgré des atouts régionaux indéniables, ce qui n'a pas manqué de se traduire par une hausse sensible du nombre de demandeurs d'emploi en août.

Notre Région vit ses premiers jours, ses premiers pas. La jeunesse de notre entité régionale doit conduire à l'indulgence, à la compréhension, à laisser du temps à l'apprentissage. La région se construit, et le débat sur les premières véritables Orientations Budgétaires doit prendre toute sa dimension. Il doit être contradictoire, exploratoire et promoteur d'idées nouvelles, pour permettre d'envisager des pistes d'actions renouvelées.

Les attentes des acteurs régionaux s'inscrivent entre leurs préoccupations quotidiennes et les grands enjeux de notre société : l'économie, ses circuits et ses modèles, le renouvellement des schémas démocratiques, la fragilité environnementale... Il s'agit tout à la fois de l'innovation dans l'entreprise, des conditions de l'emploi, de l'apprentissage et de la formation, des réalités des transports et des mobilités, du développement social…

Le travail d'analyse et de réflexion du CESER n'a aucune autre ambition que de servir le fait régional et sa cohérence, de tendre, dans la transparence, vers une plus grande rationalisation et une plus grande lisibilité des dispositifs de soutien, et de poursuivre l'objectif de l'efficacité de l'action publique. Ainsi, la contribution du CESER à ce débat contient quelques idées fortes.

- Notre Région Grand Est doit être le laboratoire européen de la nouvelle organisation de la République.
- Elle a la richesse et l'exigence de sa diversité géographique entre ville et campagne et doit prendre appui sur des schémas partagés de développement et d'innovation, d'autant que les difficultés économiques et sociales rencontrées par les territoires ruraux du Grand-est fragilisent ces derniers.
- Notre Région a des réseaux d'acteurs prêts à relever les défis, en appui d'un projet lisible et structuré, de priorités stratégiques cohérentes entre elles et aux finalités complémentaires.

A ces différents égards, le CESER souhaite affirmer sa place comme un mobilisateur, un promoteur de cette volonté, affirmée par la société civile organisée, de participer à la construction de notre région.

Patrick TASSIN
Président

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

Vu les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine en date du 21 septembre 2016,

Vu la décision du bureau du Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est en date du 13 octobre 2016,

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté les présents avis comme suit :

- **Développement économique et Emploi : unanimité moins 13 absentions.**
- **Formation initiale : unanimité moins 6 abstentions.**
- **Formation continue : unanimité**
- **Transports, Mobilités et Infrastructures : unanimité**
- **Environnement : unanimité**
- **Territoires : unanimité**
- **Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales : unanimité**
- **Cohésion sociale : unanimité**
- **Finances et Administration régionale : unanimité moins 5 absentions**

Sommaire

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI 6

FORMATION INITIALE 8

FORMATION CONTINUE 11

TRANSPORTS, MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES 13

ENVIRONNEMENT 18

TERRITOIRES 21

RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES, TRANSFRONTALIÈRES ET INTERRÉGIONALES 23

COHESION SOCIALE 27

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE 30

Orientations budgétaires 2017

DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Présidente : Marie-Madeleine MAUCOURT
Rapporteure : Marie-Christine CRETON

ÉVOLUTION DES BUDGETS

Le CESER déplore la diminution importante des budgets consacrés à des secteurs stratégiques en matière d'emploi et de création de richesse au moment où le Conseil Régional propose son premier budget comme Chef de file de l'économie sur l'ensemble du Grand Est.

A. ACTION ÉCONOMIQUE

La baisse budgétaire sera vraisemblablement amplifiée par le transfert non intégral à la Région des fonds départementaux consacrés jusqu'ici au développement économique.

Le CESER s'attend à ce que les nouvelles formes d'organisation du travail et la digitalisation en cours impactent fortement la nature de l'emploi dans de nombreux secteurs. De ce fait, il est donc à craindre que les mesures d'urgence qui pourraient s'avérer nécessaires ne viennent entamer les dotations aux investissements stratégiques.

Dans l'attente des conclusions du SRDEII et de la formulation d'une stratégie, le CESER s'inquiète des délais de mise en œuvre d'un accompagnement cohérent à l'économie en 2017. Il en espère une hiérarchisation claire des actions.

Le rôle et la place des **pôles de compétitivité** ne sont pas affirmés dans ces orientations budgétaires 2017 alors qu'ils constituent un potentiel important de valeur ajoutée pour la Région. Le CESER insiste sur la nécessité de continuer à soutenir les 6 pôles de compétitivité existants, d'autant plus que l'État s'en désengage.

Le CESER souhaiterait avoir des précisions sur la notion « *de grande infrastructure de R&D ou structure européenne supervisant le développement de nouveaux produits dans des domaines très règlementés ».*

Le CESER souhaite connaitre les résultats des diagnostics « **Usine du Futur »** réalisés sur le Grand Est et les plans d'action en découlant.

Le CESER regrette l'absence de Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), qui devrait s'articuler avec le SRDEII.

Le CESER s'étonne que **l'Économie Sociale et Solidaire** ne figure pas explicitement dans les orientations alors que la Région affichait l'ambition d'en faire un pilier de son développement.

B. AGRICULTURE ET FORÊT

Le CESER salue la création récente de la **Commission Régionale de la Forêt et du Bois** (CRFB). Il en attend une véritable démarche de filière allant jusqu'à la valorisation programmée de cette matière première renouvelable et abondante dans notre région, avec un potentiel d'emplois locaux liés à sa transformation.

Le CESER prend acte de la volonté de généralisation du **soutien à la rénovation énergétique** des bâtiments et à **l'écoconstruction**. Il attire l'attention sur la nécessité de soutenir aussi la maitrise d'œuvre et l'ingénierie dans un secteur générateur d'emplois locaux.

CONCLUSION

Le CESER estime que les orientations budgétaires ne font pas apparaitre **les modalités de coordination** entre la Région et ses différents partenaires (organisations professionnelles, acteurs économiques et sociaux…).

Le CESER renouvelle sa demande de disposer d'éléments d'évaluation des politiques menées.

Le CESER regrette de ne pas avoir pu élargir sa réflexion compte tenu de l'absence d'interlocuteurs du Conseil Régional.

Le CESER :

- constate la baisse préoccupante du budget dédié à l'économie
- préconise l'optimisation et le développement des pôles de compétitivité
- souhaite l'élaboration d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), en cohérence avec le SRDEII
- apprécie la mise en œuvre d'une structuration de la filière bois
- exprime le besoin d'un soutien au développement endogène (business act, ESS, économie de proximité)

Orientations budgétaires 2017

FORMATION INITIALE

Président : Jean-Louis FREYD
Rapporteur : Philippe DERRIEN

Le CESER rappelle que l'emploi ne peut pas être la seule finalité de la formation initiale. Les objectifs sociétaux ne doivent pas être obérés.

Pour autant, si les formations relevant de la compétence de la Région doivent permettre de répondre aux besoins d'emplois, il est nécessaire d'anticiper et de former les jeunes aux métiers de demain. Il convient en effet de les préparer aux évolutions de la société de la connaissance et de leur donner la capacité de s'adapter. Les jeunes doivent être formés à être acteurs de leur cursus de formation tout au long de leur vie professionnelle.

Pour proposer les orientations budgétaires pour 2017, la Région Grand Est a élaboré un bilan des dispositifs des trois anciennes Régions qui sont appelés à être abrogés en juin 2017. Le CESER aurait apprécié de disposer des éléments de diagnostic et d'analyse ayant servi de base à l'élaboration des orientations budgétaires proposées afin de porter un regard pertinent sur les choix politiques.

A. APPRENTISSAGE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Le CESER note que pour le Conseil régional, l'apprentissage constitue « une voie d'excellence vers la qualification et vers l'emploi » avec comme objectif, la croissance des effectifs prioritairement sur les premiers niveaux de qualification. Cet objectif apparaît contradictoire avec l'enjeu d'excellence. Pour le CESER, toutes les voies de formation doivent viser un niveau d'excellence.

En outre, les socioprofessionnels insistent sur l'importance de créer les conditions pour développer des filières d'apprentissage du niveau V au niveau I et de ne pas porter les efforts uniquement sur les premiers niveaux. L'accès à la qualification et à l'élévation des niveaux de qualification sont des enjeux forts pour le développement de la région Grand Est.

Dans un contexte budgétaire contraint, le CESER prend acte de la nécessité de rationalisation du nombre des CFA et de maîtrise des coûts. Néanmoins, ces objectifs devront rester adaptés aux besoins réels et évolutifs des formations et des territoires. Il conviendra également d'accentuer la concertation avec les OPCA (organismes gérés par les partenaires sociaux) qui apportent aux CFA du Grand Est des financements via les Fonds libres de la taxe d'apprentissage qu'ils collectent.

Pour assurer l'excellence de l'apprentissage et dans le but d'une insertion professionnelle réussie, le CESER insiste sur la nécessité d'accompagner la formation à la fonction tutorale et

de ne pas laisser celle-ci uniquement à la charge des organismes. Il propose que le Conseil régional mobilise des moyens pour la valorisation des entreprises qui portent les valeurs de l'apprentissage.

Enfin, si le CESER accueille positivement le principe du développement de l'apprentissage transfrontalier, il estime cependant nécessaire au préalable une évaluation qualitative et quantitative des dispositifs existants.

B. LYCÉES

Le CESER relève que le Conseil régional a fait le choix de conditionner la nouvelle aide à l'achat et à la location de manuels à des conditions de ressources. Il est en attente de connaître l'ensemble des conditions d'attribution des aides aux lycéens et aux familles.

Le Conseil régional va devoir gérer prochainement les transports scolaires. Après une période de reconduction des dispositifs départementaux, il sera appelé à proposer sa vision pour l'ensemble du territoire régional. Au vu des enjeux de coût pour les familles et d'équité territoriale, le CESER suivra également avec attention les réflexions sur ce dossier et souhaite y être associé.

Le CESER attire l'attention sur l'importance de l'accessibilité des jeunes en situation de handicap aux lycées, ce qui implique que toute la chaîne de déplacement soit accessible.

Sur le numérique, l'élaboration d'un plan d'harmonisation du niveau des équipements et des réseaux existants afin de garantir une réelle égalité d'accès et une équité de traitement sur l'ensemble du territoire régional est une nécessité.

C. FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le CESER souhaiterait que le Conseil régional engage les travaux d'élaboration d'un Schéma régional des Formations sanitaires et sociales à l'échelle du Grand Est. Il souhaite être saisi pour apporter sa contribution en amont.

D. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour le CESER, les universités constituent un vecteur essentiel de développement économique et un facteur d'attractivité pour la région Grand Est. De fait, elles doivent au même titre que les organismes de recherche, être associées à l'élaboration du SRDEII.

En outre, il relève avec satisfaction le projet de contractualisation pluriannuelle avec les écoles d'ingénieur, de management, d'architecture et de design pour répondre aux enjeux de partenariat avec les entreprises du territoire et d'attractivité de ce dernier, notamment à l'égard des étudiants étrangers. Il rappelle cependant l'importance de développer l'attractivité de l'ensemble des pôles universitaires, tant à l'international que pour répondre aux besoins de compétences.

E. JEUNESSE

Pour le CESER, dans un contexte où il est nécessaire de se mobiliser pour l'engagement et la citoyenneté des jeunes, la création d'un Conseil régional des jeunes du Grand Est constitue

une initiative qui paraît en mesure de contribuer au développement de la conscience citoyenne.

F. CPRDFOP

Le CESER rappelle sa demande d'être associé en amont de l'élaboration du Contrat de Plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles.

Le CESER :

- demande à disposer des éléments de diagnostic ayant permis l'élaboration des orientations budgétaires
- considère essentiel de développer l'apprentissage dans tous les niveaux de qualification
- rappelle la nécessité de prendre en considération le coût final pour les familles dans les réflexions sur les dispositifs d'aides aux lycéens et aux familles y compris pour le dossier des transports
- invite le conseil régional à lancer les travaux d'élaboration du schéma harmonisé des formations sanitaires et sociales
- insiste sur l'importance de développer l'attractivité de l'ensemble des pôles universitaires tant à l'international que pour répondre aux besoins de compétences
- rappelle sa demande d'être associé en amont au CPRDFOP.

Orientations budgétaires 2017

FORMATION CONTINUE

Présidente : Lydie GOURY
Rapporteur : Laurent SCHMITT

Le CESER regrette une présence minorée de la thématique formation continue dans le corps du document, le peu de temps consacré lors de la présentation de ces orientations budgétaires et enfin, l'absence d'élus et de responsables techniques lors de la tenue de la commission pour l'éclairer et répondre aux diverses questions. Si cette compétence essentielle nécessite un effort financier conséquent, elle doit être comprise comme un réel investissement pour la dynamique économique et sociale de la région Grand Est.

Le CESER s'est notamment interrogé sur les critères choisis pour la rationalisation et l'adaptation des dispositifs de la formation continue.

Le CESER insiste sur la nécessité de tenir compte des spécificités des territoires, des besoins des entreprises et des individus (frontalière, adaptation des formations en fonction des parcours nécessaires et de l'orientation, …).

Le CESER relève par ailleurs, l'absence dans ces orientations budgétaires de thématiques spécifiques telles que le handicap, la sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie, l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Ainsi, la formation des salariés absente du Budget Primitif 2016 l'est à nouveau dans le document d'orientations budgétaires 2017.

De même, le défi du transfrontalier n'est pas clairement exprimé en termes de formation continue.

Le choix des axes régionaux fait apparaître logiquement la formation continue comme un outil transverse de développement et rend difficile la compréhension globale de sa mobilisation notamment du point de vue financier.

Le CESER constate que la concertation doit être améliorée avec tous les acteurs et les territoires dans cette phase courte d'élaboration des politiques régionales.

A ce titre, le CESER rappelle sa demande à être associé aux travaux du CREFOP et de ses commissions. Il insiste, après l'analyse et l'évaluation des trois précédents plans, pour être un contributeur du futur CPRDFOP.

De nombreuses questions restent encore en suspens et nécessitent donc un échange rapide avec les élus et les équipes du Conseil Régional.

Le CESER :

- regrette une présence minorée de la thématique formation continue dans le corps du document, le peu de temps consacré lors de la présentation de ces orientations budgétaires et enfin, l'absence d'élu et de responsable technique lors de la tenue de la commission pour l'éclairer et répondre aux diverses questions.
- insiste sur la nécessité de tenir compte des spécificités des territoires, des besoins des entreprises et des individus dans la rationalisation et l'harmonisation des dispositifs.
- relève par ailleurs l'absence dans ces orientations budgétaires de thématiques spécifiques telles que le handicap ou la sécurisation des parcours professionnels tout au long de la vie, les actions transfrontalières.
- constate que la concertation doit être améliorée.
- rappelle sa demande à être associé aux travaux du CREFOP.
- insiste pour être un contributeur du futur CPRDFOP.
- souhaite obtenir en amont les évaluations des trois précédents CPRDFP
- considère urgent un échange sur ces questions avec les élus et les équipes du Conseil Régional.

Orientations budgétaires 2017

TRANSPORTS, MOBILITÉS ET INFRASTRUCTURES

Président : Luc MOUROT
Rapporteure : Gulhan LOMBARDO

Suite à la présentation du modèle économique « Transports et mobilités Grand Est » dans le cadre des orientations budgétaires 2017, par Madame Christine GUILLEMY, Vice-présidente aux mobilités et infrastructures de transport et Monsieur Florian WEYER, Directeur préfigurateur ayant compétence pour les transports et la mobilité, le CESER constate que les quatre axes de la politique régionale rejoignent ses préconisations faites en particulier dans sa Contribution à la future Convention TER Grand Est du 16 septembre 2016.

Ces quatre axes sont les suivants :

- Des infrastructures et équipements de haute qualité,
- Un service de mobilité efficient, apprécié et concerté avec les usagers,
- Une vision pour la mandature,
- Un budget maîtrisé et équilibré.

Dans l'objectif du Conseil régional de poursuivre le développement des services de transports et mobilités, le CESER relève que le Transport Express Régional est le premier poste de dépenses de cette ligne budgétaire :

- Fonctionnement du TER : 431,5 M€ sur 703 M€ soit 61,4%,
- Investissements ferroviaires : 91 M€ sur 157 M€ soit 58% dont 40% (63 M€) pour le matériel roulant.

Le CESER apprécie le fort engagement de la Région sur des domaines qui ne sont pas de sa compétence en compensation de l'État défaillant. Il regrette toutefois que cette situation obère les capacités d'intervention de la Région dans ses propres domaines de compétences.

A. INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

Le CESER soutient la démarche de la Région pour une enveloppe supplémentaire du CPER (65 M€) dans le cadre de la clause de revoyure et demande à en connaître les détails et échéances des projets prévus et à y être associé.

B. INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Dans le cadre des projets structurants que le Conseil régional souhaite accompagner financièrement, le CESER note la fin de la mise à 2x2 voies de la RN 4 en Lorraine. Le CESER demande une impulsion du Conseil régional auprès de l'État pour un aménagement de l'intégralité du parcours de la RN4 (Paris-Phalsbourg) en 2x2 voies, comprenant notamment la réalisation du contournement de Vitry-le-François et la fin du contournement de Saint-Dizier par sa mise à 2x2 voies.

Face aux contraintes financières de la Région, le CESER estime urgent de mettre en place de nouveaux moyens de financement. Suite à l'abandon de l'écotaxe, le CESER préconise que le Conseil régional engage une réflexion concernant la création d'une redevance transit international des poids lourds malgré les difficultés juridiques avancées par l'État pour sa mise en place. Pour le CESER, il serait intéressant de mettre en place cette redevance à titre d'expérimentation afin de limiter le trafic de poids lourds effectuant des liaisons internationales et transitant sur le territoire régional. Le transit poids lourds interdit en Suisse et l'équivalence d'une écotaxe mise en place en Belgique et en Allemagne incitent les poids lourds étrangers à utiliser les axes non payants de notre région (A31, A34, A35, A36). Cette redevance permettrait d'améliorer la multimodalité et de contribuer à l'entretien des infrastructures régionales.

C. INFRASTRUCTURES FLUVIALES

Pour le CESER, il importe que le Conseil régional implique Voies Navigables de France (VNF) dans une stratégie de régénération du réseau Freycinet et en priorité le canal entre Champagne et Bourgogne pour lequel des chargeurs attendent une augmentation de la charge unitaire actuellement limitée à 250 tonnes pour utiliser ce mode de transport.

D. INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES

Selon le CESER, l'optimisation du modèle économique des différentes plateformes doit nécessairement donner lieu à une stratégie de conquête et de plus-value qui passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques. Le CESER demande qu'un agenda précisant les actions à mener soit rapidement proposé.

E. TARIFICATION – BILLETTIQUE

Le CESER sera vigilant quant à l'harmonisation de la part payée par l'usager du TER en région Grand Est.

Le CESER demande la mise en place d'un titre de transport unique permettant :

- de voyager en TER de toute gare « Grand Est » à toute autre gare « Grand Est »,
- de combiner plusieurs modes de transports intra région.

F. MATÉRIEL

Le Conseil Régional ayant passé commande de la mise en conformité de 25 rames TER au système « ERTMS », le CESER demande que celle-ci soit dans la mesure du possible réalisée

en région Grand Est. Le CESER rappelle sa préconisation de maintenir l'entretien et la maintenance dans les établissements matériels SNCF de la région.

G. GOUVERNANCE DU SYSTÈME TER – CONCERTATION.

Le CESER apprécie la mise en place de Comités Régionaux des Services de Transport (COREST) et la mise en place d'une gouvernance régionale de la mobilité entre la Région et les Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable (AOMD).

H. ACCÈS AU RÉSEAU

Si le CESER est satisfait du plan parkings (voitures et vélos), il suggère également que le Conseil régional impulse la création de parkings relais pour éviter de faire entrer les voitures dans les centre villes.

Le CESER estime qu'une réflexion doit être envisagée sur la faisabilité d'arrêts supplémentaires des TER dans les grandes agglomérations.

I. INTERMODALITÉ

En vue d'une égalité des habitants du Grand Est face aux moyens mis en place par le Conseil régional, le CESER demande que les zones blanches mal desservies soient clairement identifiées afin d'offrir aux habitants des solutions de transport adaptées à leurs besoins.

Dans les axes annoncés par le Conseil régional, le CESER apprécie la communication sur l'intermodalité et les nouvelles mobilités (modes doux, covoiturage, etc.) et l'éducation à la mobilité.

J. STABILISATION DE LA CONTRIBUTION RÉGIONALE AU TER

Le CESER s'interroge sur la possibilité de respecter l'équation stabilisation - maintien de service, sachant que les coûts internes de la SNCF s'accroissent de 2 à 2,5 % par an. Le CESER estime que la stabilisation ne doit pas se faire au détriment de la qualité de service et s'interroge également quant à la capacité du Conseil régional à pouvoir concomitamment développer l'offre.

K. TRAINS D'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE (TET)

Le CESER note l'intégration des deux TET, Reims-Dijon et Hirson-Metz, dès 2O17 mais demande à connaître les conditions auxquelles ces transferts seront opérés.

Le CESER suggère une collaboration avec les Régions limitrophes (Hauts-de-France et Bourgogne - Franche-Comté) pour une meilleure intégration de ces TET par la création de lignes interrégionales Lille - Metz et Lille - Dijon.

L. TRANSPORTS SCOLAIRES DÉPARTEMENTAUX

Le CESER souhaite pouvoir disposer d'un état des lieux détaillés des différentes politiques appliquées actuellement par les Conseils départementaux concernant la tarification des transports scolaires et la part prise en charge par les familles.

Le transport scolaire contribue à la réussite des élèves. Son organisation doit veiller, entre autre, à faciliter l'accès à l'éducation des jeunes en veillant à l'équilibre entre ville et campagne.

La suppression de la gratuité des transports scolaires mise en place par les Départements fragilise la situation des familles, notamment les plus précaires. Le CESER demande à la Région de réfléchir à la mise en œuvre d'une tarification subordonnée au quotient familial.

Le CESER souhaite savoir si le service de viabilité hivernale, assuré actuellement par les Départements, continuera à l'être et par qui. Ce point fera-t-il partie du budget annexe spécifique transports mentionné par le Conseil régional dans les orientations budgétaires ?

M. REVOYURE DE LA CONVENTION TER

Le CESER maintient sa demande de revoyure à 2 ans, eu égard à l'adoption du SRADDET au plus tard au 1er janvier 2019.

CONCLUSION

Le CESER regrette le désengagement constant de l'État en matière d'entretien et de renouvellement des infrastructures ferroviaires. Cela obère les capacités du Conseil régional à développer une offre de mobilités de haute qualité.

Le CESER rappelle qu'il faut travailler rapidement sur les besoins spécifiques de déplacements transfrontaliers. Le CESER ne peut accepter une échéance à 2020/2021.

Le CESER préconise qu'un travail de fond soit engagé entre le Conseil régional et les 4 pays limitrophes en liaison avec toutes les organisations et associations concernées, pour mener toutes les réflexions nécessaires et mettre en place un plan d'actions apte à répondre à ces besoins spécifiques. Le CESER est prêt à y apporter sa contribution.

Le CESER préconise la création d'un « droit frontalier ». Le but est de travailler à même niveau entre une Région ou un Département et un État limitrophe pour faciliter les projets. Il s'agit de raccourcir les délais de prises de décision pour tout ce qui relève des aspects politiques, réglementaires, techniques, financiers et économiques. Le « droit frontalier » permettrait également d'harmoniser les systèmes de taxation des réseaux de transports et de raccourcir les circuits de décision (abonnement tout public, nouvelles fréquences, nouvelles lignes ferroviaires, Parkings relais - P+R).

Le CESER a apprécié la présentation du modèle économique « Transport et mobilités » dans le cadre des orientations budgétaires 2017 et la volonté affichée par Madame la Vice-présidente aux mobilités et infrastructures de transport, d'associer le CESER aux thématiques suivantes :

- Travail de fond sur la mobilité en Grand Est,
- Réunion d'information concernant l'avancée de la Convention TER,
- Réunion de travail : Schéma régional d'intermodalité et Schéma régional des infrastructures de transport.

Le CESER :

- apprécie le fort engagement du Conseil régional sur des domaines qui ne sont pas de sa compétence en compensation de l'État défaillant. Il regrette toutefois que cette situation obère les capacités d'intervention du Conseil régional dans ses propres domaines de compétences,
- demande une impulsion du Conseil régional auprès de l'État pour d'une part, la réalisation du contournement de Vitry-le-François et d'autre part, la fin du contournement de Saint-Dizier par sa mise à 2x2 voies,
- demande que le Conseil régional implique Voies Navigables de France (VNF) dans une stratégie de régénération du réseau Freycinet,
- demande une stratégie de conquête et de plus-value des plateformes aéroportuaires qui passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs économiques,
- sera vigilant quant à l'harmonisation de la part payée par l'usager du TER en région Grand Est,
- demande la mise en place d'un titre de transport unique permettant de voyager en TER de toute gare « Grand Est » à toute autre gare « Grand Est » et de combiner plusieurs modes de transports intra région,
- demande que les zones blanches mal desservies soient clairement identifiées afin d'offrir aux habitants des solutions de transport adaptées à leurs besoins,
- estime que la stabilisation de la contribution régionale au TER ne doit pas se faire au détriment de la qualité de service et s'interroge également quant à la capacité du Conseil régional à pouvoir concomitamment développer l'offre,
- maintient sa demande de revoyure de la convention TER à 2 ans, eu égard à l'adoption du SRADDET au plus tard au 1er janvier 2019,
- souhaite que la politique menée par le Conseil régional concernant les transports scolaires puisse atténuer dès la rentrée 2017, les disparités constatées aujourd'hui entre départements. Le CESER souhaite qu'il s'agisse de tarifs raisonnables et accessibles pour tous,
- rappelle qu'il faut travailler rapidement sur les besoins spécifiques de déplacements transfrontaliers. Le CESER ne peut accepter une échéance à 2020/2021,
- préconise la création d'un « droit frontalier ».

Orientations budgétaires 2017

ENVIRONNEMENT

Président : Bruno FAUVEL
Rapporteur : Alain SALVI

A. REMARQUES DE PORTÉE GÉNÉRALE

Les enjeux environnementaux paraissent bien appréhendés dans le rapport d'Orientations Budgétaires 2017. Le CESER note la volonté d'exemplarité de la Région sur le plan environnemental. Néanmoins, il constate que le budget mentionné pour cette politique est en diminution de 2 M€.

Le CESER note la volonté de mutualisation dans de nombreux domaines, qui peut préfigurer une politique intégrée dont l'organisation pourra être appréciée à la lecture du Budget Primitif pour 2017 et après refonte des dispositifs existants.

B. BIODIVERSITÉ

Les Parcs naturels

Le CESER remarque que les deux projets de Parcs naturels régionaux ne sont pas évoqués et il s'interroge sur la volonté régionale de les accompagner.

Comme dans l'avis sur les OB 2016, le CESER rappelle son souhait de voir la Région s'impliquer pleinement dans le projet de Parc national des forêts de Champagne et de Bourgogne.

Associations naturalistes

Le CESER note la volonté de soutenir la connaissance de la faune et de la flore mais s'interroge sur le paramètre qui permettra de mesurer l'« envergure » des associations naturalistes ciblées.

Observatoire régional de la biodiversité

Si le soutien à un observatoire régional de la biodiversité est nécessaire, le CESER estime que le Conseil régional doit engager une réflexion sur la mise en place d'une Agence régionale pour la biodiversité comme la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en ouvre la possibilité aux Régions conjointement avec l'Agence française pour la biodiversité, en s'appuyant sur des acteurs de territoires comme les Agences de l'eau.

Sensibilisation à l'environnement

Le caractère unique de l'appel à projet en faveur du public scolaire et jeune peut lui conférer une qualité stratégique, sous réserve qu'il prenne en compte les expériences préalables fructueuses (comme « A l'école de la biodiversité » en Champagne-Ardenne) et qu'il se traduise par un outil global et non un simple catalogue de services.

En parallèle, le CESER considère qu'une extension des démarches vers les publics adultes mérite d'être envisagée.

C. MILIEUX AQUATIQUES ET QUALITÉ DES EAUX

Si la loi NOTRe envisage bien l'animation et la coordination évoquées dans les OB 2017, le CESER souhaite des précisions sur les zones concernées par les enjeux sanitaires et environnementaux justifiant une gestion coordonnée.

Si les établissements publics territoriaux de bassin doivent être des interlocuteurs privilégiés, le CESER rappelle que la gestion des grands lacs réservoirs artificiels de Champagne-Ardenne reste de la décision exclusive de plusieurs grands acteurs institutionnels de la région Ile-de-France et qu'un rééquilibrage est nécessaire.

Le CESER note que le Conseil régional poursuit le portage des SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) du bassin ferrifère et de l'Ill-nappe-Rhin. Le CESER lance une réflexion sur la nappe des Grès du Trias Inférieur (dans le département des Vosges), dont le SAGE est à l'étude, qui subit de forts enjeux environnementaux et économiques liés à sa sur-exploitation.

D. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Rénovation énergétique

Le CESER note la volonté de « *généralisation, à l'échelle régionale, des politiques de soutien à la rénovation BBC* ». Il s'interroge sur une politique complémentaire de rénovation des bâtiments, plus globale, qui permette un déploiement à plus grande échelle, garantissant des résultats de performance énergétique à la hauteur des enjeux.

Le CESER souligne l'importance de l'ingénierie et de la maîtrise d'œuvre tant pour une réflexion globale en amont que pour garantir la bonne réalisation des travaux.

La forêt du Grand Est

Le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'indispensable adéquation entre les besoins formulés, notamment en termes de biomasse bois-énergie, et le gisement forestier réellement disponible.

Le rapport OB 2017 fait part d'un « *constat d'une très forte baisse du nombre de plants mis en terre, entraînant un risque de non renouvellement de la ressource* » forestière. Le CESER souligne le caractère marginal de ce point d'explication. L'action du Conseil régional doit être pensée plus sur l'entretien du renouvellement naturel.

Le CESER :

- s'interroge sur le paramètre qui permettra de mesurer l'« envergure » des associations naturalistes ciblées.
- invite le Conseil régional à s'engager dans une réflexion sur la mise en place d'une Agence régionale pour la biodiversité.
- souhaite que l'appel à projet en faveur du public scolaire et jeune ne soit pas un simple catalogue de services.
- souhaite des précisions sur les zones concernées par la gestion coordonnée dans la mise en œuvre de la politique milieux aquatiques et qualité des eaux.
- s'interroge sur une politique de rénovation des bâtiments plus large que le seul objectif BBC.
- insiste sur l'indispensable adéquation entre les besoins en termes de biomasse bois-énergie et le gisement forestier réellement disponible.

Orientations budgétaires 2017

TERRITOIRES

Président : Daniel YON
Rapporteure : Liliane CARRERE

Le CESER considère que la Région doit construire un diagnostic territorial régional au niveau du Grand Est en s'appuyant, entre autres, sur les diagnostics territoriaux là où ils existent.

Il souhaite que les six axes d'intervention identifiés pour structurer la politique régionale en matière d'aménagement du territoire soient précisés rapidement et que le Conseil Régional définisse des priorités. Il rappelle la nécessité de rechercher l'équité entre les territoires et de prendre en compte leurs diversités au travers de ces axes d'intervention.

Il demande que soient précisés les territoires sur lesquels va s'appuyer la politique régionale.

Le CESER souligne que l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est une occasion de construire un projet de territoire partagé. Il souhaite le soutien de la Région à leur élaboration et l'aboutissement à une couverture totale du territoire.

Simultanément, la mise en œuvre du SRADDET doit prendre en compte l'état d'avancement des SCoTs et des autres projets de territoire.

Le CESER s'interroge sur les objectifs des agences territoriales de la Région. Il souhaite que leur action s'articule avec celle de ses organismes partenaires intervenant dans les missions visées afin d'avoir une identification claire des interlocuteurs pour les publics concernés (entreprises, étudiants, territoires, demandeurs d'emploi, …) et de mettre en place une dynamique partagée pour apporter à ces publics des réponses pertinentes.

L'abrogation des dispositifs d'interventions des anciens conseils régionaux annoncée pour le 30 juin 2017 ne doit pas pénaliser l'activité des acteurs durant la transition vers de nouveaux dispositifs.

Le CESER rappelle l'importance de garantir une stabilité de ces derniers sur au moins trois ans, durée nécessaire à l'efficacité opérationnelle de ces acteurs.

Le CESER :

- considère que la Région doit construire un diagnostic territorial régional,
- souhaite que les six axes d'intervention identifiés pour structurer la politique régionale en matière d'aménagement du territoire soient précisés,
- demande que soient précisés les territoires sur lesquels va s'appuyer la politique régionale,
- souhaite le soutien de la Région à l'élaboration des SCoTs.

Orientations budgétaires 2017

RELATIONS EUROPÉENNES, INTERNATIONALES, TRANSFRONTALIÈRES ET INTERRÉGIONALES

Président : Georges WALTZ
Rapporteur : Bruno THERET

A. REMARQUES GÉNÉRALES

Le CESER regrette cette fois encore l'absence de tout représentant, élu ou services, du Conseil régional pour échanger avec les conseillers de la 2e assemblée régionale.

Même si un rapport d'orientations budgétaires ne peut nécessairement pas entrer dans le détail des actions envisagées, le CESER estime que les OB 2017, premier document budgétaire de la nouvelle Région dépassant le simple agrégat des données des trois anciennes collectivités, constituaient une occasion d'afficher clairement un projet régional volontariste et ambitieux. Or, le rapport se limite souvent à des objectifs unanimistes et des formulations vagues et ressassées présentées comme des guides d'actions. A cet égard, les socioprofessionnels rappellent que les acteurs de terrain (entreprises, syndicats, associations, etc.) œuvrent au quotidien pour le développement des territoires, sans attendre que la Région leur montre la voie à suivre.

Enfin, le CESER constate que la plupart des souhaits et questions qu'il avait formulés à l'occasion des orientations budgétaires 2016 n'ont pas reçu de réponse, ni dans ce document des OB 2017, ni dans un autre cadre. En conséquence, il les réitère ci-après.

B. SUR LE POSITIONNEMENT DU GRAND EST

Le CESER considère que la position géographique particulière de la région Grand Est lui donne toute légitimité pour jouer le rôle de laboratoire d'idées européen dans divers domaines (économie, formation, tourisme, …). Cette position justifierait la création de zones transfrontalières disposant d'un statut particulier permettant un pouvoir d'expérimentation, dans le respect de la règlementation publique et notamment des dispositions du Code du Travail.

La Région Grand Est côtoie des entités étrangères (pays, Länder) qui disposent d'un réel pouvoir de décision. Afin de nouer avec elles des relations bilatérales, pragmatiques et concrètes, la nouvelle Région doit pouvoir se présenter à elles comme un interlocuteur unique représentant l'ensemble des acteurs régionaux.

C. SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le CESER relève que les partenariats internationaux existant avant la fusion des Régions seront revus et que ne seront retenus « *que ceux avec des régions et des pays présentant des opportunités en termes d'échanges notamment économique, scientifique, touristique ou culturel ».* Dès lors, il s'interroge : sur quels critères seront sélectionnés les partenariats à conserver ?

Il est précisé que les actions de coopération au développement sont placées sous l'égide de deux opérateurs, l'IRCOD (Alsace) et l'ARCOD (Champagne-Ardenne). Mais, comme il l'avait déjà demandé à l'occasion des orientations budgétaires 2016, qu'en est-il de « MULTICOOLOR », l'opérateur similaire en Lorraine ?

Le CESER réitère son souhait d'une présentation transparente et exhaustive de tous les dispositifs relevant de la compétence « relations internationales » en cours et passés dans les trois anciennes régions. Ainsi qu'un bilan et une évaluation des actions dans ce domaine.

D. SUR LES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le CESER apprécie l'intention du Conseil régional de mener « une action particulière en faveur de Strasbourg, capitale européenne ». Il importe que le Conseil régional soutienne le gouvernement français sur ce dossier et qu'il considère le Luxembourg comme un allié de Strasbourg face à Bruxelles. Parmi les actions à mener en faveur du statut particulier de Strasbourg, le CESER identifie en particulier l'amélioration des dessertes aériennes à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim.

Le CESER apprécie que le Grand Est soit désormais représenté par un bureau unique à Bruxelles et estime qu'il devrait aussi être représenté auprès des institutions européennes de Strasbourg et de Luxembourg.

E. SUR L'ATTRACTIVITÉ

Tout en comprenant l'accent que met le Conseil régional sur l'attractivité de l'ensemble Grand Est, le CESER estime qu'il faut impérativement s'appuyer sur l'image et l'identité des trois anciennes régions qui le composent. Créer une marque « Grand Est » serait long et très aléatoire, alors que l'Alsace, la Champagne-Ardenne et la Lorraine disposent toutes trois d'une notoriété reconnue.

Pour le CESER, une condition majeure de l'attractivité de la région est le renforcement des pôles de compétitivité, des clusters et, plus généralement, des logiques de filière. A l'heure où des incertitudes pèsent sur le financement des pôles de compétitivité, ces outils doivent être les instruments privilégiés du Conseil régional pour développer l'attractivité du Grand Est.

A propos de l'« *attention particulière* [qui] *sera portée à l'émergence de projets structurants susceptibles de se traduire par du développement économique à l'échelle du Grand Est* », le CESER s'interroge sur la nature de cette « *grande infrastructure R&D ou structure européenne supervisant le développement de nouveaux produits dans des domaines très réglementés* » : de quoi s'agit-il ? de recherche fondamentale ou de recherche appliquée ? En tout cas, il ne faudrait pas créer une couche administrative supplémentaire. Dans ce domaine comme dans les autres, la Région Grand Est doit se borner à jouer le rôle de facilitateur.

En matière d'attractivité touristique, il s'agit de faire en sorte que les touristes restent plus longtemps. A cette fin, la Région pourrait contribuer à développer des offres thématiques « packaging », par exemple sur le thème du vin et de la viticulture ou de la gastronomie.

F. SUR LES FONDS EUROPÉENS

Le CESER réitère sa demande de précisions sur la stratégie du Conseil régional en matière de mobilisation de fonds européens thématiques et s'interroge toujours sur l'impact de la fusion sur les enveloppes des fonds structurels pour la prochaine période de programmation.

Par ailleurs, le CESER considère que la méthodologie, concrète à base d'appels à projets, adoptée en matière de fonds européens, peut être une utile source d'inspiration pour la Région.

G. SUR LES MOBILITÉS TRANSFRONTALIÈRES

Le CESER relève avec satisfaction l'« *accent tout particulier sur les enjeux liés aux déplacements et à la mobilité transfrontalière* », en particulier avec le Luxembourg. Concernant la desserte ferroviaire avec ce pays, il souligne son amélioration récente et insiste sur l'intérêt que présenterait la gare d'interconnexion TGV-TER de Vandières pour assurer la connexion ferroviaire du Luxembourg avec l'ensemble du territoire français. Une connexion récemment mise à mal par l'abandon du train de nuit Luxembourg-Nice/Port-Bou. Le CESER regrette la disparition de cette liaison dont le potentiel commercial lui paraît réel et souhaite que la Région Grand Est examine la possibilité de la reprendre, par exemple sur un créneau haut de gamme.

Par ailleurs, le CESER attire l'attention de la Région sur la situation de l'A31, axe autoroutier saturé et accidentogène. Compte tenu des prévisions démographiques luxembourgeoises et de l'augmentation corollaire du trafic pendulaire transfrontalier, la congestion de cet axe ne fera que s'accroître, ce qui impose de trouver des solutions de mobilité sur le long terme.

Concernant la desserte aéroportuaire, le CESER estime qu'elle est à organiser dans une perspective de développement économique et de rayonnement international du Grand Est, en veillant à l'optimisation de la viabilité économique des aéroports de la région.

H. SUR LA FORMATION

Le CESER apprécie l'intérêt particulier porté à l'apprentissage transfrontalier et note que ce domaine constitue un exemple particulièrement approprié de ce que la nouvelle Région doit mettre en œuvre : faire en sorte que chaque ancienne région profite de l'expertise de l'une des (ou des deux) autres dans ses/leurs domaines d'excellence.

I. SUR LES ÉCHANGES CULTURELS

Le CESER approuve la volonté de développer les échanges culturels transfrontaliers et souhaite que cette action s'appuie sur des institutions fortes et emblématiques de la région (ex : le Centre Pompidou à Metz, ARTE à Strasbourg, …).

En conclusion, la commission Relations européennes, internationales, transfrontalières et interrégionales est prête à auditionner tout représentant du Conseil régional Grand Est pour

une présentation des dispositifs et un échange avec les représentants des socioprofessionnels.

Le CESER :

- souligne que le positionnement géographique du Grand Est lui donne vocation à disposer d'un pouvoir d'expérimentation en zones transfrontalières.
- s'interroge sur les modalités de sélection des partenariats internationaux qui seront conservés.
- insiste sur la défense du statut de Strasbourg comme capitale européenne.
- met l'accent sur la nécessité de préserver et mettre en avant les identités des trois anciennes régions dans l'optique de développer l'attractivité du Grand Est.
- attire l'attention sur l'importance de trouver des solutions de mobilité pérennes pour faire face au développement du trafic transfrontalier avec le Luxembourg.

Orientations budgétaires 2017

COHESION SOCIALE

Présidente : Annick de MONTGOLFIER
Rapporteur : Pascal LOUIS

Le CESER regrette qu'à nouveau, aucun élu ni représentant de service n'ait accompagné la réflexion de la commission « cohésion sociale », ce qui rend son travail difficile.

De plus, le document fait référence de manière transversale à des consultations dont le CESER n'a pas eu connaissance, qui auraient eu lieu avec des partenaires privés, publics et des bénéficiaires. Sur ce point, le CESER souhaite savoir qui, quand, comment… et pourquoi le CESER n'y a pas été associé.

Le CESER déplore l'absence d'une commission « Cohésion sociale » au sein du Conseil régional.

Par ailleurs, le CESER relève que les thématiques « vie associative, Économie Sociale et Solidaire, santé, égalité Femmes-Hommes, politique de la Ville, accessibilité » n'ont pas ou peu été traitées.

Enfin, il n'a pas échappé aux membres du CESER que 700 dispositifs ont été étudiés, sans qu'ils en connaissent les critères et les modalités d'évaluation. Le CESER souhaiterait savoir quel sort sera réservé à ces dispositifs et pour quelles grandes politiques régionales.

A. JEUNESSE

Le CESER apprécie les mesures liées à l'insertion professionnelle et à la formation des jeunes. Par ailleurs, le CESER souhaite une meilleure lisibilité des mesures visant à contribuer à l'engagement et la formation citoyenne des jeunes. Celles-ci ne peuvent se réduire à quelques dispositifs et sont tout aussi essentielles à l'épanouissement individuel, collectif et à la cohésion sociale.

Ce sentiment est renforcé par l'absence de budgétisation affichée de la politique jeunesse.

Le CESER :

- apprécie les mesures liées à l'insertion professionnelle et à la formation des jeunes,
- souhaite une meilleure lisibilité des mesures visant à contribuer à l'engagement et la formation citoyenne des jeunes.

B. CULTURE

La culture est reconnue comme un bien commun, facteur du vivre ensemble, d'attractivité et de valorisation du territoire. La politique régionale ne peut se réduire au soutien des artistes, compagnies professionnelles et équipements culturels. Elle doit également prendre en compte les pratiques amateurs et rendre la culture accessible à tous, dans tous les territoires.

Le CESER s'interroge sur la composition du Conseil consultatif de la culture, instance de dialogue à laquelle il demande à être associé.

Le CESER :

- affirme que la Région doit prendre en compte les pratiques amateurs et rendre la culture accessible à tous, dans tous les territoires,
- s'interroge sur la composition du Conseil consultatif de la culture, instance de dialogue à laquelle il demande à être associé.

C. SPORT

L'accès au sport est un élément de réussite pour la cohésion sociale et de bien-être pour la population.

Le CESER constate les trois priorités affirmées :

- le soutien au haut niveau,
- le développement de la pratique sportive,
- la structuration des équipements et du matériel sportifs.

Le CESER apprécie le soutien au sport de haut niveau non marchand. De plus, il souhaite que soit menée une véritable politique de soutien au sport pour tous. Si le sport de haut niveau apparait comme privilégié, le soutien aux ligues et aux équipements, donc au sport de masse, n'est pas suffisamment considéré et privilégié sur le plan budgétaire.

Le CESER s'inquiète de l'injonction faite au mouvement sportif, sous peine de sanction financière, de devoir fusionner à l'horizon 2018, sans savoir s'il en aura la capacité. Cela serait un frein à la liberté associative et ne prendrait pas en compte les réalités territoriales.

Le CESER ne comprend pas qu'une somme de 1,4M€ obère le budget sport au profit d'une communication qui devrait se trouver dans le budget ad hoc.

Le CESER :

- apprécie le soutien au sport de haut niveau non marchand,
- souhaite que soit menée une véritable politique de soutien au sport pour tous,
- s'inquiète de l'injonction faite au mouvement sportif, sous peine de sanction financière, de devoir fusionner à l'horizon 2018, sans savoir s'il en aura la capacité,
- ne comprend pas qu'une somme de 1,4M€ obère le budget sport au profit d'une communication qui devrait se trouver dans le budget ad hoc.

En conclusion, même si le CESER reconnait l'intérêt de soutenir les démarches et les initiatives individuelles tout comme « l'excellence », il souhaiterait une meilleure prise en compte des actions collectives génératrices de cohésion sociale et s'adressant au plus grand nombre.

Orientations budgétaires 2017

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Président : Jacques RIMEIZE
Rapporteur : Pierre GUILMIN

Le contenu des orientations budgétaires (OB) 2017 conforte les conclusions du travail d'analyse financière présenté par le CESER. La construction du Budget Primitif (BP) 2017 s'effectue dans un contexte marqué par plusieurs incertitudes en matière de recettes. La substitution annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par une fraction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), dont on ne connait pas encore les modalités, aurait le mérite de donner davantage de dynamisme aux recettes régionales. Les recettes liées à la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) sont pérennisées.

Selon les OB, le BP 2017 devrait s'établir à 2,8 Md€ en intégrant les nouvelles compétences en matière de transports interurbains et scolaires. Les investissements restent stables à 800 M€ intégrant les remboursements d'emprunts pour un peu plus de 150 M€. Hors nouveaux transferts de compétences, les dépenses de fonctionnement diminuent de 0,5% par rapport à 2016. Cette maitrise des dépenses est nécessaire pour l'atteinte de l'objectif de la collectivité en termes de taux d'épargne brute et d'endettement. Néanmoins, le CESER demande, en ce qui concerne la masse salariale, que le non remplacement de certains postes ne conduise pas à une perte de compétences et donc d'efficacité de l'action régionale.

Les sommes inscrites au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage ne semblent pas prendre en compte, pour l'année 2017, le Plan 500.000 formations pourtant prévu sur deux exercices. De même en matière d'action économique, le CESER s'interroge sur la stabilité des montants indiqués dans les OB par rapport au budget 2016 qui ne semblent pas intégrer le nouveau rôle des Régions issu de la loi NOTRe. A cela s'ajoutent les incertitudes liées aux recettes dédiées qui sont toujours en négociation. Le CESER déplore cette situation qui conduit à une moindre efficacité de l'action régionale et souhaite l'aboutissement rapide de ces négociations afin de ne pas retarder l'application du SRDEII.

En matière d'immobilier régional, le CESER se satisfait de l'inscription dans les OB du programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité et demande au Conseil régional de procéder dans les meilleurs délais aux travaux nécessaires.

Le CESER :

- demande, en ce qui concerne la masse salariale, que le non remplacement de certains postes ne conduise pas à une perte de compétences et donc d'efficacité de l'action régionale.
- s'interroge sur la stabilité des montants indiqués dans les OB par rapport au budget 2016 qui ne semblent pas intégrer le nouveau rôle des Régions issu de la loi NOTRe en matière d'action économique.
- se satisfait de l'inscription dans les OB du programme pluriannuel de mise aux normes et d'accessibilité et demande au Conseil régional de procéder dans les meilleurs délais aux travaux nécessaires.

CESER ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Présidence
5, rue de Jéricho - CS70441 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex
03 26 70 31 79

Antenne territoriale de Strasbourg
1 Place Adrien Zeller - 67000 Strasbourg
03 88 15 68 00

Antenne territoriale de Metz
Place Gabriel Hocquard - 57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

ceser@alsacechampagneardennelorraine.eu

http://ceser-grandest.eu/

Retrouvez le CESER sur Twitter www.twitter.com/cesergrandest
et Facebook www.facebook.com/ceserge